

Allocation pour impotents

Actuellement l'AI octroie une allocation pour impotents (API) à toute personne handicapée ayant besoin d'aide pour accomplir les actes ordinaires de la vie quotidienne. Le montant de cette allocation varie en fonction du degré d'impotence (faible, moyen et grave).

Comment fonctionne le budget d'assistance ?

Lorsqu'une personne bénéficie du budget d'assistance, son allocation pour impotents est remplacée par un **budget d'assistance personnel** qui tient compte du temps d'aide dont la personne handicapée a besoin. Celui-ci est évalué par l'office AI.

Avec ce montant alloué la personne handicapée engage et rémunère le personnel dont elle a besoin.

Le budget d'assistance est innovateur, car il reconnaît le droit de la personne handicapée de **choisir son lieu de vie et les personnes qui l'accompagneront dans sa vie quotidienne.**

Projet pilote et après ?

Le budget d'assistance est un projet pilote qui a été lancé par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en 2006 pour une durée de 3 ans (celle-ci a été prolongée d'une année afin de permettre à la Confédération d'entreprendre les démarches administratives nécessaires pour cette nouvelle prestation). 221 personnes y participent.

Après un bilan intermédiaire positif en juin 2007, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur d'élaborer un projet de modification de la loi sur l'assurance-invalidité en vue d'une procédure de consultation.

Malheureusement, le Conseil fédéral a écarté de ce budget les personnes sous tutelle et les mineurs (alors qu'elles en font partie dans le projet pilote), prétextant que ces personnes ne sont pas à même de vivre une vie autodéterminée et d'exercer une responsabilité individuelle.

Par cet appel, nous revendiquons une égalité de traitement et demandons que TOUTE personne en situation de handicap ait droit à une alternative au système d'aide traditionnel.

Délai : 15 janvier 2009

Nous vous remercions vivement de votre soutien !

Pour plus d'informations: www.fassis.net